

REVALORISATION DE L'IFSE à effet du 1er janvier 2023
PERSONNELS ITRF non affectés sur des fonctions "système d'information"
ASSISTANTS INGENIEURS (catégorie A)

BOP 141

Groupe de fonctions	Libellé	Grade	mesures 2023	
			montant IFSE annuel	Montant mensuel 2023
Groupe 1	ASI en EPLE (BAP A ou B) : encadrement de personnels de laboratoire fonctions à technicité ou à sujétions particulières	ASI	7 000,00 €	583,33 €

BOP 214

Groupe de fonctions	Libellé	Grade	mesures 2023	
			montant IFSE annuel	Montant mensuel 2023
Groupe 1	ASI en services académiques : chargé d'études à forte expertise chef de bureau responsable de service, de site ou de structure assistant de développement d'exploitation, de pilotage ou d'études - fonctions exposées et ou complexes fonctions à technicité ou à sujétions particulières dns plusieurs établissements	ASI	8 242,96 €	686,91 €
Groupe 2	ASI en services académiques : chargé d'études chargé de gestion (BAP J) assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études	ASI	7 237,68 €	603,14 €